

Ouverture de la séance à
09 h 30

Présents :

BACON Bernard
GOSSE Lionel
LEMOINE Christian
LOUBIER Nicolas
PASCAL Bernadette
PEPIN Jean-Claude
RICOU-LAFONT Corinne

Absents :

ARS Jonathan
MARTIN Hélène
NAUTON Romain
SERODES Gilbert

Rédacteur :

Christian LEMOINE

Secrétaire de séance :

GOSSE Lionel

Fin de séance :

10 h 30

Réunion du conseil municipal du samedi 16/12/2017.

Table des matières

1	Ordre du jour	1
1.1	Participation transport scolaire.....	1
1.2	Amendes de police 2018.....	1
1.3	Convention de participation risque-santé.....	1
1.4	Mise en non-valeur.....	1
1.5	Contrats territoriaux.....	1
1.6	Compte-rendu conseil communautaire	1
1.7	Compte-rendu CAUE	3
2	Questions diverses.....	3

1 Ordre du jour

1.1 Participation transport scolaire

3910 € pour le transport de 10 enfants.

Délibération Accord unanime

1.2 Amendes de police 2018

Dossiers à préparer avant fin mars 2018. A revoir ultérieurement.

1.3 Convention de participation risque-santé

Accepté par le conseil, sur la base de 20 € par mois. Pour le moment, en l'absence de souscription, pas de dépense.

Délibération Accord unanime

1.4 Mise en non-valeur

Pour des raisons comptables, le conseil est obligé d'inscrire en non-valeur l'eau d'un habitant de la commune, car il n'est pas possible de recouvrer la créance, au vu de la situation économique de l'intéressé.

Délibération 4 pour, 3 contre.

1.5 Contrats territoriaux

Voirie 45 000 € par an pendant 3 ans. Enfouissement des réseaux secs et eau de Verrières et Chams, station d'épuration de Chams, réhabilitation du presbytère (en attente des évaluations), régularisation administrative des captages (32 000 €).

1.6 Compte-rendu conseil communautaire

► Délibérations concernant deux modifications budgétaires et une mise en non-valeur. ► Adhésion CCHA au système de protection sociale complémentaire, pour une durée de 6 ans. ► Modification des statuts du SICTOM pour prendre en compte les modifications des périmètres des intercommunalités définies par la loi NOTRe. ► Proposition de modification de la convention conclue avec la SAFER Occitanie (définition des modalités de gestion des parcelles CCHA à vocation agricole), pour préciser les prestations fournies par la SAFER et leurs coûts unitaires (coût journée ou facturation en % de coût journée, selon la durée effective). ► Déploiement du service

VIGIFONCIER de la SAFER aux communes nouvellement intégrées à la CCHA. ► Proposition d'étendre la taxe d'aménagement aux communes nouvellement intégrées à la CCHA, après délibération favorable des conseils municipaux de chacune des communes concernées, sur les mêmes bases, exonérations et taux par secteurs que définis en 2015 (de 1% [Fontanes, Naussac] à 2.5% [Langogne]), pour mise en application le 1^{er} janvier 2019. Pour les communes de St-Symphorien, Chambon-le-Château et St-Bonnet-Laval, situation inchangée pour 2018. ► Prolongation du contrat local de santé (CLS) et de son poste d'animatrice pour 6 mois, avec engagement de réservation de crédit pour les 6 autres mois de 2018 (salaire animatrice = 2/3 à la charge de l'ARS, 1/3 à la charge de la CCHA, soit 16000 € au titre de 2017). ► Gestion du centre nautique à compter du 01/01/2018 : une seule candidature déposée, par la SAS Langogne Avenir, présidée par Christian CHAZE. Accord CCHA moins une voix pour un bail emphytéotique de 30 ans (loyer de 7200 € HT par an) avec paiement des trois premières années à la signature du bail, plus convention spécifique et séparée du bail « principal » d'un an renouvelable pour la mise à disposition des bâtiments destinés à l'école de voile. ► Accord de la CCHA moins trois abstentions pour la construction d'un passage en encorbellement sur le sentier du tour du plan d'eau du Mas d'Armand, afin de repositionner le tracé du sentier du tour du plan d'eau exclusivement sur des parcelles CCHA ou EPL (Etablissement Public Loire). ► Opération de communication « Promotion du réseau d'aires de camping-cars de la montagne Ardéchoise et de ses alentours » approuvée (projet 8166 €, subvention 40%, financement CCHA : 1888 €, 38.5% des 60% restants). ► Acceptation du marché de fournitures d'entretien, d'hygiène (lot 1) et de produits de traitement de l'eau de la piscine (lot 2). Le lot 1 a été attribué à PLG, de Badaroux (4705 €), le lot 2 à OCEDIS, de Cestas (33), pour un montant de 2369 €. ► Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), pour l'année 2018. ► Acompte de 25000 € sur la subvention 2018 au profit de l'EPIC « Office de Tourisme de Langogne – Haut-Allier ». ► **Rejet** (unanime) de la demande de la DDT pour que la CCHA mette en œuvre une étude afin de déterminer la surface réelle du lac de Naussac (demande de l'ancien Préfet que la CCHA estime ne pas avoir à satisfaire, n'étant pas demandeur / payeur en la matière). ► Accord pour acquérir des parts sociales (100 € l'unité) au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « lac48.coop », après sa présentation aux élus le 12/12, en fonction du nombre de salariés de la future structure et des annuités, sur un plan de 5 ans. Objets de la SCIC : ingénierie, animation et gestion de projets au service du développement du territoire, élaboration et gestion d'outils (numériques et de communication) aux services des professionnels du territoire, concernant *la valorisation des déchets, la gestion du patrimoine naturel, la production d'énergies renouvelables, les activités de tourisme durable, la promotion de l'immobilier artisanal, commercial et industriel du territoire pour la pérennité des activités professionnelles, le soutien de l'habitat social et intergénérationnel, et plus généralement toute action visant la*

promotion et la valorisation de l'image du territoire, y compris la création et la vente de produits dérivés.

1.7 Compte-rendu CAUE

Presbytère de St-Symphorien. En attente du rapport du CAUE pour prendre une délibération.

2 Questions diverses

Courrier d'une habitante au Président de l'association départementale des maires ruraux de France. Fin de non-recevoir du Président Jacques Blanc.